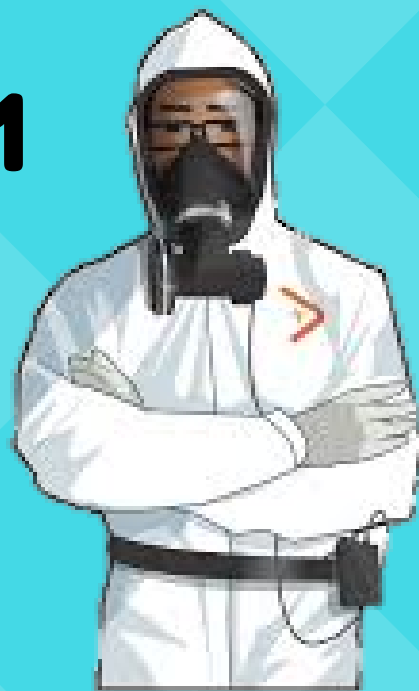


Collecte d'amiante

Du 12 au 23 avril 2021



-
- Inscription obligatoire**
 - Réservé aux particuliers**
 - 20 m² maxi (10 tôles – 300 kg)**
 - Apport dans des sacs fermés ou dans des bâches scotchées de type agricole**
 - Déchargement assuré par l'usager**

L'opération de **collecte d'amiante** aura lieu du **12 au 23 avril** prochain.
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRES DU SERVICE à compter du **lundi 1^{er} mars**

Voici les modalités :

Collecte en déchèterie de Saint-Nicolas

Lundi 12 au vendredi 23 avril :

- Lundi : 9h30 – 11h30
- Mercredi : 9h30 – 11h30 et 14h30 – 16h30
- Jeudi : 9h30 – 11h30
- Vendredi : 9h30 – 11h30

122 créneaux disponibles

Modalités pratiques :

- Prestation réservée aux particuliers / interdit aux agriculteurs et autres professionnels
- Bien se protéger et protéger les autres lors de manipulations d'amiante
- Volume limité : max 20m² (soit 10 tôles - 300kg à 350 kg)
- Dépôt sur RDV
- Conditionnement : en bâche agricole
- Manutention sur la déchèterie : pas d'aide de la part de l'agent chargé du contrôle : prévoir la main d'œuvre nécessaire
- En cas d'écart entre le volume annoncé et le volume réellement amené : le dépôt sera refusé dans son intégralité
- Prestation gratuite pour l'usager, pris en charge par la collectivité
- Obligation de présenter sa carte déchèterie pour déposer
- Interdit d'apporter les dépôts en tracteur



Fabien MARQUET
Responsable du service Déchèterie



Direction Environnement
3 Rue Charles Sillard, 35600 Redon
02 99 70 34 34

Inscription au 02 99 70 34 34

